



Delémont.ch, novembre 2012

CRISD



La protection incendie dans la construction

Qu'est-ce que la protection incendie? Les prescriptions de protection incendie visent à protéger les personnes, les animaux et les biens contre les dangers et les effets des incendies et des explosions. Ces prescriptions fixent des obligations juridiques nécessaires pour atteindre cet objectif.

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est chargée d'édicter une norme de protection incendie et les directives qui en découlent.

Ces directives ont pour but de normaliser la construction afin de limiter au maximum les effets dus aux incendies, mais surtout de protéger les personnes et les animaux contre les effets dévastateurs d'un incendie ou d'une explosion, avec toutes les pertes en vie humaine, en matériel, biens personnels, souvenirs que cela peut engendrer.

Les prescriptions de protection incendie sont applicables à tout bâtiment destiné à recevoir des personnes.

Visitez le site internet : www.crisd.ch

En 2012, nous présentons dans chacune de nos éditions un membre de l'état-major du CRISD. Notre neuvième portrait est consacré au fourrier Jacques Marchand.

Nom : Marchand

Prénom : Jacques

Date de naissance :
04.07.1967

Profession :
Chef de réseau d'eau

Etat civil :
Marié, 2 enfants

**Année incorporation
au CRISD :** 1995

Fonction au CRISD :
Fourrier, membre état-major

Grade : Fourrier

Formation cantonale pompier :
jusqu'au cours de chef d'intervention 2

Formation fédérale :
Cours radioprotection

Hobby : Ski, VTT, moto



21

N° 217 - NOVEMBRE 2012